

COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 24 OCTOBRE 2012 A LAVINCOURT

Etaient présents : Mesdames FISCHER, CHALOPPE, LECHAUDEL, Messieurs MATTIONI, PEDRETTI, VARNIER, MULLER, COLIN, PIERRE, THIRION, MAGINOT, LEMAIRE, BERTHELON, DAOUZE, HENRIONNET, J-C ARMANINI, ROMBI, GAVAZZI, BASTIEN, CLAUQUIN, QUERUEL, DUFOUR, LEROUX, GRANDPIERRE.

Absents : Mesdames et Messieurs STOCKER, MALTHIERY, CANOVA, CHÂLONS, CHAMBRAUD, CAMONIN, DUPONT, LAVANDIER, (*non suppléés*), , CARRE, INTINS (*suppléés*).

Assistaient : Messieurs GAUNY et YUNG.



Jacky LEMAIRE remercie la commune de LAVINCOURT d'accueillir l'assemblée générale et après avoir constaté que le quorum était atteint, ouvre la séance à 18 h 40.

MULTI-ACCUEILS DE BRILLON EN BARROIS ET COUSANCES LES FORGES

Jacky LEMAIRE présente les plans de financement prévisionnels pour les multi-accueils de BRILLON et COUSANCES :

Brillon :

Le projet est au stade de l'A.P.S.

Le montant des travaux et honoraires divers est estimé à 561 477 € HT.

Les subventions possibles sont celles de la CAF (150 000 €), du GIP (148 830 €), du FNADT (100 000 €) et de la Région (50 352 €). L'autofinancement restant à la CODECOM (20 %) s'élèverait à 112 295 €.

Cousances :

Le projet est au stade de l'A.P.D., le permis de construire sera déposé fin 2012, le temps de travaux est estimé à 1 an, ce qui permet d'annoncer une ouverture au printemps 2014.

Le montant des travaux et tous honoraires est estimé à 427 006 € HT.

Les subventions possibles sont celles de la CAF (120 000 €), du GIP (102 999 €), du FNADT (118 605 €). L'autofinancement restant à la charge de la CODECOM serait de 85 402 €.

Le président rappelle que ces chiffres ne sont que des estimatifs, les appels d'offres ne sont pas lancés. Suite à l'intervention d'élus sur la différence des honoraires des deux architectes (8.01 % pour Brillon et 6.53 % pour Cousances), il est rappelé que le projet de Cousances s'inscrit dans un ensemble porté par la commune, avec une bibliothèque, un cabinet d'infirmiers annexe, une salle multifonctions, une école de musique ainsi qu'un espace pour la Croix Rouge et différents services sociaux.

Les élus acceptent à l'unanimité les plans de financement proposés.

PERSONNEL CODECOM :

Modification du poste d'animateur RAM :

Ce poste a été ouvert pour 23 h 10 hebdomadaires. Etant donné l'augmentation de l'activité du RAM, il serait nécessaire de passer à 26 heures.

De plus, afin de soulager le secrétariat général de certaines tâches, 4 heures supplémentaires pourraient lui être ajoutées de façon à permettre à Dominique et Hélène de plus se concentrer sur la comptabilité et le suivi des marchés.

La CAF sera sollicitée pour subventionner le poste jusqu'à 26 heures. Le coût résiduel annuel des quatre heures supplémentaires serait de 4 148 € à la charge de la CODECOM.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire acceptent cette proposition.

Recrutement d'un stagiaire en Développement Local :

Jacky LEMAIRE propose le recrutement d'un stagiaire durant 6 mois pour deux missions :

- mener une étude d'opportunité sur la construction d'un second gymnase dans la vallée de la Saulx, en rencontrant les responsables des milieux associatifs et les différents partenaires. Il devra également aborder les aspects financiers (*fonctionnement et investissement*)
- participer à la réflexion en cours sur le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (*organisation de réunions participatives, recherche d'exemples extérieurs*)

Angelico MATTIONI propose de confier cette mission au coordinateur Actions Jeunesse mais Jacky LEMAIRE lui répond qu'il ne correspond pas au profil recherché et que son temps de travail est annualisé sur 32 heures et ne souhaite pas l'augmenter.

Denis VARNIER n'est pas favorable en ce qui concerne le P.L.U.I. car la personne ne sera peut-être pas issue de notre territoire et donc n'aura pas la connaissance.

Alain ROMBI, Jean GAVAZZI et Jacky LEMAIRE signalent, qu'au contraire, un œil extérieur aura des effets positifs.

La personne serait rémunérée à hauteur de 450 € mensuels hors charges, et, selon sa provenance, pourrait bénéficier d'un logement (*entre 300 et 400 €/mois*) comme la précédente stagiaire.

Jacky LEMAIRE signale que les frais inhérents à cette charge pourront être inclus dans l'étude et ainsi bénéficier d'un subventionnement.

A l'unanimité moins trois abstentions (*A.MATTIONI, D.VARNIER, R.DUFOUR*), le Conseil accepte le recrutement du stagiaire.

Poste de gardien de bas de quai :

Le contrat aidé actuel arrive à échéance le 25 Octobre 2012 et la question est posée sur la pérennisation de ce poste ou non.

Il est précisé que nous ne pouvons plus prétendre à un contrat aidé et que la charge, pour la CODECOM, passerait de 5 000 € à 15 000 € annuels.

Le recrutement serait ouvert sur un poste d'adjoint technique territorial 2^{ème} classe, stagiaire durant un an et titularisation ensuite, pour 20 heures hebdomadaires.

Jacky LEMAIRE fait remarquer qu'il serait regrettable d'abandonner ce contrôle alors que de nombreuses personnes extérieures n'ont plus l'accès à la déchetterie et que la facturation aux professionnels compenserait le salaire.

Francis COLIN précise que, dans les années futures, la législation obligerait certainement la CODECOM à réaliser plus de contrôles sur l'origine des dépôts.

Les membres du Conseil acceptent, à l'unanimité, la proposition de recrutement.

FONCTIONNEMENT DE LA CODECOM :

Déménagement des bureaux :

Celui-ci est prévu durant les vacances scolaires pour pouvoir bénéficier des deux camionnettes (*probablement les 2 et 5 Novembre*).

La nouvelle adresse de la CODECOM sera la suivante :

COMMUNAUTE de COMMUNES de la SAULX et du PERTHOIS

1, rue du chêne Sessile

P.A.E. de La Houquette

55170 COUSANCES LES FORGES

Les numéros de téléphone restent inchangés.

L'inauguration pourrait être jumelée avec la cérémonie des vœux. Un choix de date sera proposé au préalable aux différents financeurs.

Frais de déplacement :

Le C.N.F.P.T. ne prenant plus en charge les frais de déplacement des agents en formation, le Président propose que la CODECOM couvre ces frais.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire est d'accord.

MAISONS DE SANTE :

Ancerville :

Le planning est respecté. Les O.P.R. sont prévues pour la fin du mois d'Octobre.

La Commune d'ANCERVILLE est en phase de lancement d'appel d'offres pour les travaux de connexion aux différents réseaux.

L'ouverture est toujours prévue pour Janvier 2013.

Lisle en Rigault :

Le bâtiment est couvert, l'isolation extérieure va débiter.

L'ouverture est prévue pour Juillet 2013.

Location :

Afin de couvrir l'autofinancement relatif à la construction de ces deux bâtiments, la CODECOM a dû recourir à deux prêts de 850 000 € à long terme (*15 ans*) ainsi qu'à un prêt à court terme de 1 000 000 € (*3 ans*) pour régler les factures dans l'attente du versement des subventions, ce qui monte le total des emprunts à 2 542 938 € (*intérêts compris*).

En Février 2011, le service des Domaines avait estimé un loyer annuel de 84 000 € pour les deux constructions, ce qui équivaut à 5.00 €/m²/mois.

En appliquant ce loyer, la CODECOM réalise un retour sur investissement au bout de 30 ans, en admettant que l'ensemble des locaux soit loué dès la première année (*sans tenir compte des travaux d'entretien qui interviendraient*).

Suite au différend intervenu avec les élus de la CODECOM de la HAUTE SAULX qui, pour attirer les professionnels dans leur future maison de santé, proposaient la gratuité des locaux, Jacky LEMAIRE précise qu'une collectivité n'a pas le droit de louer des locaux professionnels à titre gracieux, quelle que soit l'activité exercée.

Sur proposition de Jacky LEMAIRE, les membres acceptent de ne facturer que les locaux professionnels occupés ainsi que les parties communes au prorata. Le terme de 3 ans maximum est retenu pour ce dispositif.

ASSURANCES :

Jacky LEMAIRE signale que nos nouvelles constructions étant désormais couvertes, il était nécessaire de demander une extension de notre prime d'assurances.

Notre compagnie propose :

- 276.00 € pour la maison de la CODECOM
- 745.00 € pour la maison de santé d'Ancerville
- 936.00 € pour la maison de santé de Lisle

Quand tous les chantiers seront terminés, le Président propose qu'une consultation globale soit effectuée auprès de plusieurs compagnies d'assurances afin d'essayer d'obtenir le meilleur rapport couverture/coût. Le Conseil accepte toutes ces propositions à l'unanimité.

DEVELOPPEMENT TERRITORIAL 2011 :

<i>Dossiers validés en AG du 17/09/2012</i>	<i>Dépense subventionnable</i>	<i>Subvention CG 55</i>
Requalification de la place à AULNOIS en PERTHOIS	135 561.00 € HT	18 645.00 €
Requalification de la Grand'Rue à VILLE/SAULX (2 ^{ème} tranche)	66 200.00 € HT	19 860.00 €
Création d'une aire multisports à STAINVILLE	62 910.65 € HT	12 582.13 €
Signalétique intercommunale (projet CODECOM)	4 216.40 € HT	3 373.12 €
Dossier à valider	Dépense subventionnable	Subvention CG 55
Aménagement paysager à BRILLON en BARROIS	14 111.50 € HT	2 822.30 €
TOTAL		57 282.55 €

Sur une subvention allouée de 59 116 €, l'enveloppe est consommée à 96.90 %.

ENCAISSEMENT DE CHEQUE :

Une assemblée générale extraordinaire du P.A.V.O.S. a été provoquée pour publier le bilan financier et signifier officiellement sa dissolution. Sur toutes les collectivités adhérentes, seules 3 étaient à jour de leurs cotisations 2010 et il a été décidé de leur rembourser. Le Président informe donc les élus que la CODECOM a reçu un chèque de 10 280 € et leur demande leur accord pour l'encaisser.

A l'unanimité, le Conseil Communautaire accepte.

INFO : La prochaine réunion consacrée au P.L.U.I. aura lieu le 8 Novembre prochain dans les nouveaux locaux de la CODECOM.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président lève la séance à 20 h 30.

